



Addenda # 1

Date: 14 Juillet 2017

Projet: "Clés en mains" Serre projetée – Ferme Chapais

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Annexe E Spécifications techniques et Plans, section 1.10 composantes et systèmes mécaniques

CHAUFFAGE

Remplacer :

« Le point de consigne de température requis et ajustable dans les compartiments sera de 20 dg C le jour et de 15 dg C la nuit. Le point de consigne aura une précision de ± 2 dg C. Ces points de consigne sont pour le calcul du chauffage et non pour le calcul de la ventilation estival. »

Par :

Le point de consigne de température requis et ajustable dans la serre sera soit à 10dg C, ou soit à 15 dg C dépendant des besoins pour la recherche. Le point de consigne aura une précision de ± 2 dg C. Ce point de consigne est pour le calcul du chauffage et non pour le calcul de la ventilation estival.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.